

## SÉQUENCE 8 : PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE SEINE NORMANDE



Villequier.

### Portrait

La Seine, de Rouen à l'estuaire a façonné un paysage singulier avec quatre méandres qui découpent le plateau. Les Départements de Seine Maritime et de l'Eure se partagent ce territoire très boisé (coteaux et forêts). Il est inscrit dans le périmètre du **Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande**, créée en 1974 et qui s'étend sur 80 000 hectares de Rouen à l'estuaire de la Seine.

Ce territoire comprend quatre boucles :

- **Les boucles de Roumare et de Brotonne** sont occupées par deux grandes forêts domaniales. La forêt de Brotonne forme un ensemble boisé remarquable avec son relief accidenté et la diversité de ses essences (hêtres, chênes, charmes, pins sylvestres).
- **La boucle d'Anneville**, est surtout caractérisée par la présence active de sites d'extraction de sables et graviers qui ont malmené le paysage agricole d'origine des terrasses alluviales.
- **La boucle de Jumièges** concentre plusieurs points

remarquables : les ruines d'un site monastique, des forêts, des cours fruitières et leurs vergers (route des Fruits) et des étendues de prairies humides.

- **Les berges de la Seine** sont ici très artificialisées dans l'optique de rendre le fleuve plus navigable. Des digues ont été construites freinant les mouvements d'alluvions, les échanges aquatiques et provoquant une perte de la naturalité du fleuve.

La rive gauche reste essentiellement rurale et forestière. La rive droite est plus urbaine, avec un chapelet de villes et bourgs nichés au creux de vallées secondaires (Duclair, Saint Wandrille-Rançon, Caudebec-en-Caux) ou s'étirant le long d'une voie routière (Le Trait). Ces villes, pour la plupart bien équipées en accueil touristique, sont des étapes potentielles pour les cyclotouristes. Caudebec-en-Caux est d'ailleurs un point d'escale de croisière fluviale majeur sur la Seine (visite de l'abbaye de Jumièges et du musée Victor Hugo à Villequier).

La rive droite concentre également un nombre important de sites et bâtiments remarquables. Trois abbayes, des

musées ruraux, châteaux et chaumières forgent l'identité de ce territoire dominé par les ruines pittoresques de l'abbaye Saint-Pierre au cœur de la boucle de Jumièges. La rive droite est aussi occupée par des implantations industrielles qui marquent le paysage de leur empreinte monumentale. Discrets au Trait ou à Caudebec-en-Caux, les installations chimiques de Port-Jérôme-sur-Seine s'imposent dans le grand paysage, avec le pont de Tancarville, à l'entrée de l'estuaire de la Seine.

Entre Rouen et Tancarville, la Seine est franchie par les ponts routiers de Brotonne et de Tancarville. Bien qu'ouverts à la circulation cyclable, ils restent très inconfortables à la pratique du vélo. Les bacs de la Seine complètent ici utilement les deux franchissements routiers en favorisant les échanges entre les deux rives. Les bacs sont un moyen de transports confortable et atypique pour les cyclistes.

Sur la séquence, on dénombre six liaisons fluviales publiques assurées par le Département de Seine Maritime depuis 2001 (la boucle de Jumièges est desservie par trois bacs).

Les bacs assurent un service gratuit et fonctionnent toute l'année, 7 jours sur 7, à raison d'un bac toutes les 20 minutes dans chaque sens de 5 heures à 22 heures environ. Au total, les huit bacs de la Seine transportent chaque année environ 10 millions de passagers.

### **Enjeux territoriaux : une séquence encore trop routière**

La séquence est traversée par la **véloroute du Val de Seine**, itinéraire jalonné par le Département de Seine Maritime entre Saint-Pierre-les-Elbeuf et Le Havre (186 km dont 44 % sont aménagés en site propre). Le parcours se tient essentiellement en rive droite de la Seine à l'exception de la portion provisoire sur la boucle intérieure d'Anneville. Il emprunte à la fois des voies apaisées et des sections routières à fort trafic, peu compatibles avec la pratique du vélo. La voie verte entre Caudebec-en-Caux (commune de Rives-en-Seine) et Petitville est l'aménagement remarquable et exemplaire de cette séquence.

Reliant les différents pôles urbains et industriels de la vallée, **le parcours actuel est en capacité de combiner itinérance et déplacements du quotidien** avec cependant l'obligation de compléter les aménagements sur les voies routières les plus passantes, notamment aux entrées des villes du Trait, de Caudebec-en-Caux et de Notre-Dame-de-Gravenchon.

Pour régler ces points durs, le Département de Seine Maritime a identifié un tracé définitif exclusivement localisé en rive droite :

- en empruntant à terme le chemin de halage la rive droite de la Seine entre Sahurs et Duclair ;

- en aménageant une voie verte entre Duclair et Caudebec-en-Caux sur les emprises d'une ancienne ligne ferroviaire qui reliait la Vallée de la Seine à Barentin via la vallée de l'Austreberthe ;
- en contournant la zone industrielle de Port-Jérôme et sa route intérieure qui dessert le bac de la Seine.

### **Enjeux territoriaux : un itinéraire principal sur la rive droite du fleuve**

Le tracé définitif de la future Seine à Vélo pourrait se substituer au tracé consolidé de la Véloroute du Val de Seine, en rive droite de Sahurs à Port-Jérôme-sur-Seine. Cet itinéraire, qui croise les points remarquables et touristiques. La section Petitville (château d'Etelan) / Villequier / Caudebec-en-Caux / Saint Wandrille-Rançon / Le Trait / Jumièges concentre un nombre important de point d'intérêt touristique. Elle pourrait être confortée à l'est de Caudebec pour consolider et amplifier les circuits touristiques à vélo.

Un itinéraire « Seine à Vélo » en rive droite permet également d'optimiser les mutualisations avec les trajets du quotidien des habitants du territoire.

### **Enjeux territoriaux : une variante sud entre la Bouille (bac) et Quillebeuf-sur-Seine (bac)**

**Pour profiter des bacs de la Seine** et permettre la découverte à vélo de la rive gauche, une variante pourrait être proposée (en simple jalonnement) à partir de la Bouille. Cet itinéraire permet de « couper » les boucles et de proposer un itinéraire plus direct. Grâce aux bacs de la Seine, cette itinéraire alternatif est complémentaire à l'axe principal et permet aux cyclistes de combiner les deux tracés selon leurs envies. Enfin, cette variante rive gauche permet de construire des boucles locales pour les pratiques loisirs non itinérantes.

L'itinéraire alternatif pourrait relier les points suivants : La Bouille, Yville sur Seine, Jumièges, Aizier et Quillebeuf-sur-Seine.

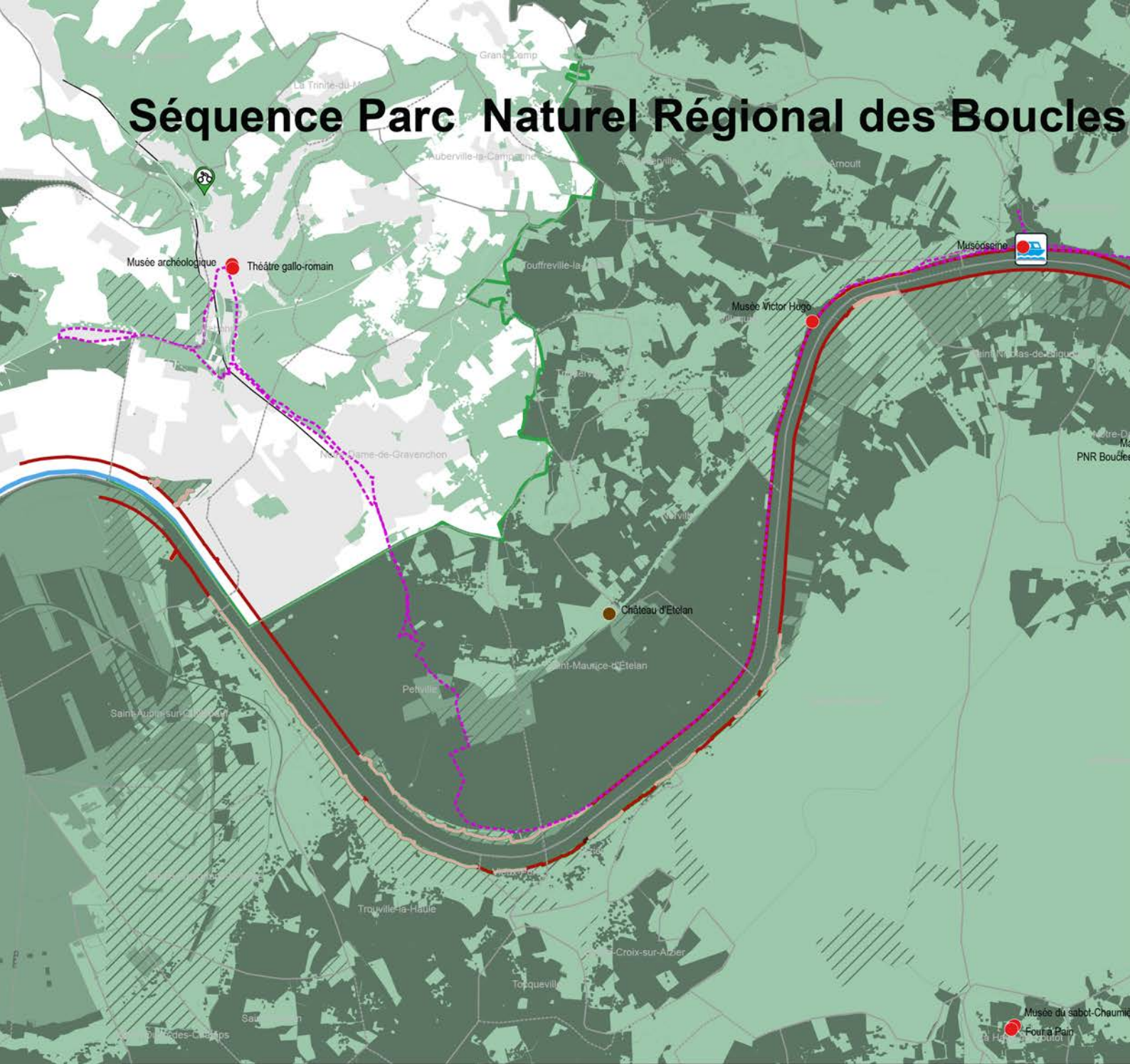
Au-delà de Quillebeuf-sur-Seine, la variante sud permettrait de se connecter au Marais Vernier (voir séquence estuaire la Seine).

### **Enjeux territoriaux : l'accès ferroviaire à la véloroute**

**La Gare de Rouen Droite**, (1 h 10 depuis Paris) à mi-parcours du projet de Seine à Vélo, constitue un point de départ pour les itinéraires en direction du Havre. La traversée de l'agglomération n'est plus une contrainte majeure pour les cyclistes qui évitaient jusqu'alors Rouen.



# Séquence Parc Naturel Régional des Boucles



<p><b>Berges</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">—</span> Berge naturelle</li> <li><span style="color: orange;">—</span> Berge semi-naturelle</li> <li><span style="color: red;">—</span> Berge revêtue</li> </ul>	<p><b>Label Tourisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid green; padding: 2px;"> </span> Limites du PNR des Boucles de la Seine</li> <li><span style="border: 1px dashed red; padding: 2px;"> </span> Ville/Pays d'Art et d'Histoire</li> </ul>	<p><b>Éléments de contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: magenta;">- - -</span> Véloroute existante et en projet</li> <li><span style="color: gray;">—</span> Réseau routier principal</li> <li><span style="color: black;">—</span> Réseau ferré</li> </ul>
<p><b>Biodiversité</b></p> <p>Zones écologiques majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="background-color: darkgray; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Espaces naturels protégés</li> <li><span style="background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, gray 2px, gray 4px); width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Znieff, Natura 2000</li> </ul> <p>Zones écologiques secondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="background-color: gray; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Réservoir de biodiversité</li> </ul> <p>Zones relais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="background-color: lightgray; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Ocs srce</li> </ul>	<p><b>Sites touristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: brown;">●</span> Châteaux et architecture civiles remarquables</li> <li><span style="color: blue;">●</span> Edifices et patrimoine religieux</li> <li><span style="color: yellow;">●</span> Loisirs de plein air</li> <li><span style="color: red;">●</span> Musées</li> <li><span style="color: purple;">●</span> Parcs, jardins et arboretums</li> <li><span style="color: cyan;">●</span> Sites à caractère militaire et lieux de mémoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: black;">■</span> Gares voyageurs</li> <li><span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;"> </span> Escale fluviale</li> <li><span style="border: 1px dashed gray; padding: 2px;"> </span> Communes</li> </ul> <p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="background-color: lightgray; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Espace bâti</li> <li><span style="background-color: lightgreen; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Espace boisé</li> </ul>
	<p><b>Vélocistes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">📍</span> Location</li> <li><span style="color: red;">📍</span> Réparation</li> <li><span style="color: blue;">📍</span> Réparation/Location</li> </ul>	



# de la Seine



- Berges : GIPSA 2011, IAU 2012
- Biodiversité : SRCE (IDF 2013, Normandie 2014)
- Tourisme : CRT Normandie; CRT IDF
- Infrastructures : IGN Route 500, RFF Réseau 2015
- Fond de plan : IGN, CLC 2012, DRC
- Vélodiste : IAU 2016; AURBSE 2016



© AURH 2016